

RECENSEMENT MILITAIRE

1. Au sujet des informations à transmettre aux jeunes au sujet des JDC :

Le Centre du Service National et de la Jeunesse de Caen vous informe qu'à compter du mois de septembre 2024, les Journées Défense et Citoyenneté se tiendront en **sessions d'une demi-journée** : les jeunes ne seront donc convoqués que pour le matin ou que pour l'après-midi.

Vous pouvez dès à présent communiquer auprès des jeunes qui viennent se faire recenser en mairie cet été.

2. Au sujet des délais légaux sur le recensement :

Nous tâchons de communiquer largement sur le fait que le délai légal pour se faire recenser pour un jeune se situe bien **dans les 3 mois qui suivent la date anniversaire des 16 ans.**

Je vous invite également à sensibiliser les jeunes à ce sujet, afin qu'aucun retard ne soit pris dans les étapes suivantes (inscription majdc.fr, JDC, attestations...).

(A noter que de plus en plus de jeunes apparaissent en « régularisé », les délais n'étant pas respectés.)